

Fin de vos droits au chômage ?

INFORMEZ LE CPAS

Si vos droits aux allocations de chômage arrivent à échéance à partir de 2026, nous vous invitons à transmettre, dès réception, la lettre de l'ONEM annonçant la fin de vos droits.

Quand ?

Idéalement, au moins 1 mois avant la fin de vos allocations, afin que nous puissions préparer votre accueil et organiser un accompagnement adapté.

Comment ?

- Par e-mail: servicesocial.cpas@woluwe1150.be
- Ou en main propre : déposer les documents à l'accueil du CPAS
Drève des Shetlands 15, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

À joindre à votre envoi

- Votre numéro de téléphone
- Votre adresse e-mail (si disponible)

Merci de votre collaboration !

Cela nous permet de vous accompagner efficacement dans vos démarches.